Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 V. 200 Vœu relatif au désengagement de l'État des Missions Locales d'Ile-de-France et de Paris.

Le Conseil de Paris,

Considérant l'organisation le 3 juin par les 72 missions locales des huit départements franciliens d'une journée morte pour dénoncer la baisse de leurs financements pour 2019,

Considérant le projet de financement 2019 du Ministère du travail qui entérinerait selon l'association régionale des Missions locales (ARML-IDF) la « suppression de 70 emplois au 31 décembre 2019, soit la suppression des capacités d'accompagnement pour 10 000 jeunes »,

Considérant la remise en cause du financement de la Garantie Jeunes sur l'exercice 2019 avec la réduction de 45.5% des autorisations d'engagement de crédits (de 1760000 à 960000 euros),

Considérant la baisse de 5.5% de la dotation de fonctionnement pour les Missions Locales d'IdF (de 27 272 000 euros en 2018 à 25 842 000 en 2019),

Considérant le contexte national avec « l'accumulation des difficultés budgétaires et organisationnelles pour le financement de l'exercice 2019 » à cause notamment du retard de versement des subventions des crédits de la CPO (Convention pluriannuelle d'objectifs) et de la modification des règles de paiement de la garantie jeunes (crédits de 160 millions réduits de moitié en 2019, le solde étant promis en 2020),

Considérant la crainte légitime que la mise en œuvre par l'État d'un budget intégrant un bonus/malus (modulation des crédits versés sur des critères de performance) pénalise de nombreuses structures en particulier dans les quartiers les plus en difficultés,

Considérant la pression financière pesant sur les missions locales pour les obliger à fusionner (-10% de subventions en cas de refus de fusionner) avec l'objectif affiché de passer à terme en Ile de France de 72 structures à 25,

Considérant les menaces de fusion des missions locales au sein de Pôle Emploi,

Considérant la crainte exprimée par Serge Kroichvili, le délégué général de l'UNML (Union Nationale des Missions locales) que le risque ne soit pas simplement un report du versement de la moitié des 160 millions de crédit mais un désengagement de l'État,

Considérant que les missions locales sont financées à moitié par l'État, à moitié par les collectivités,

Considérant que dès l'automne 2018, l'AMF (Association des Maires de France) et l'UNML (Union Nationale des Missions Locales) avaient interpellé le gouvernement « pour demander le maintien des crédits de fonctionnement des missions locales, craignant à terme un transfert de charges de l'État vers les collectivités locales, que ces dernières ne pourront assurer ».

Considérant la situation particulière de la Mission locale de Paris qui connaît sur les exercices 2018 et 2019 une perte cumulée de 900000 euros (baisse de 540000 euros sur l'exercice 2018 et non attribution de 378000 euros d'un bonus généré par les résultats positifs),

Considérant l'obligation de chercher à compenser la baisse du financement socle de la Mission Locale par une course frénétique aux appels à projet et donc à des financements beaucoup plus incertains et précaires,

Considérant le rôle indispensable de la Mission Locale de Paris (MLP) dans l'accompagnement et l'insertion de jeunes entre 16 et 25 ans (19 213 jeunes accompagnés en 2017, 9003 pour un premier accueil, 32 346 prises de contact),

Considérant l'engagement des 195 salariés et 175 bénévoles qui accompagnent chaque jour ces jeunes à travers un parcours adapté et le risque que la Mission Locale perde 70 équivalents temps plein avec les baisses de financement,

Considérant l'ensemble des dispositifs portés par la Mission Locale de Paris, la garantie jeune, la plateforme « Dynamique Insertion Professionnelle » pour les jeunes pour les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Prévention Spécialisée, les jeunes sous-main de justice, la formation des jeunes et l'accompagnement vers l'emploi, l'accompagnement vers la santé, la lutte contre le décrochage scolaire,

Considérant le voeu de l'exécutif voté au conseil de Paris de mai 2018, relatif au soutien de l'État à la Mission Locale de Paris,

Considérant le vœu de l'exécutif voté au Conseil de Paris le 15 Novembre 2018 demandant à L'État de « continuer de soutenir aux côtés de la Ville de Paris, la Mission Locale de Paris pour garantir un accueil inconditionnel aux jeunes Parisiens et la poursuite des missions et objectifs prévus par la convention pluriannuelle. » et réaffirmant fortement l'attachement de la ville à l'autonomie de la mission locale de Paris vis-à-vis de Pôle Emploi ;

Sur proposition de Mme Danielle Simonnet,

Émet le vœu :

- Que la ville de Paris soutient la mobilisation des missions locales d'Ile de France (journée morte le 3 juin, refus de signer les Conventions Pluriannuelles d'Objectif) et s'engage fortement aux côté des maires d'Ile de France et avec l'AMF pour demander à l'État le maintien des crédits de fonctionnement des missions locales,

- Que la ville de Paris soutient la demande faite par les Missions Locales d'Ile-de-France au préfet de Région de versement immédiat de l'avance de 50% des crédits par notification (sans signer les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs),

- Que la ville de Paris réaffirme son attachement à l'autonomie de la Mission Locale de Paris vis-à-vis de Pôle Emploi et son soutien sans faille à la poursuite de ses missions malgré la baisse des financements de l'État.